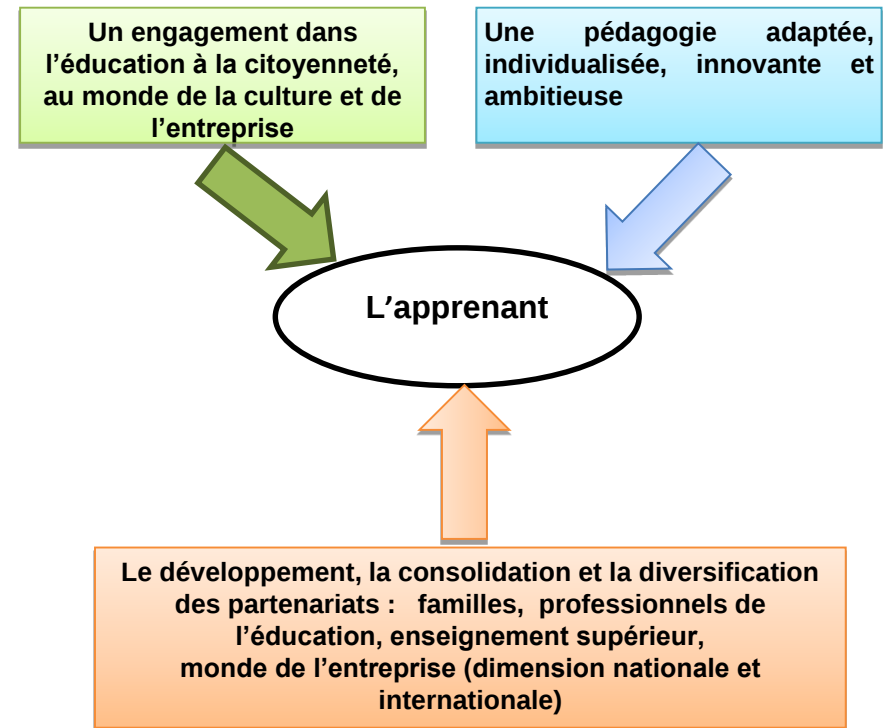


Lycée Edouard HERRIOT (Sainte Savine)

Pour atteindre la réussite de chaque apprenant, trois grands axes gouvernent les pratiques enseignantes et éducatives au lycée Edouard Herriot :



Grand Troyes - Sainte-Savine



Au lycée Edouard Herriot, l'avenir se conjugue au présent.

Le campus Herriot est implanté sur 9 hectares. Depuis sa création en 1987, il se révèle un développeur de talents.

Les lycéens et étudiants reçoivent un enseignement de grande qualité et acquièrent au-delà d'un diplôme, des savoirs, des savoir-faire, des savoir-être leur permettant d'investir avec plus de sérénité et d'assurance un projet d'avenir professionnel et personnel pleinement satisfaisant.

Le talent s'apprend, il ne s'invente pas. C'est la raison pour laquelle les 230 personnels dont 130 professeurs effectuent un travail consciencieux et ambitieux, un suivi régulier et approfondi, ne négligeant aucun des 1300 élèves (dont 300 internes) du campus Herriot.

Notre établissement dispose de trois plateaux techniques de pointe : mode, tertiaire, hôtellerie.

Deux labels sont attribués par le ministère de l'éducation nationale au campus Herriot : **lycée des métiers de la mode vêtements et lycée des métiers de l'hôtellerie restauration.**

Plusieurs dispositifs existent au sein du campus Herriot. La mission de lutte contre le décrochage scolaire prend en charge les élèves en rupture scolaire. Des élèves en situation de handicap cognitif bénéficient d'une ULIS pro (unité localisée d'inclusion scolaire). Une antenne GRETA assure des formations qualifiantes pour les adultes.

A cela s'ajoutent **une charte Erasmus + (mobilité à l'étranger pour effectuer des stages en entreprise), des projets culturels, linguistiques et pragmatiques, porteurs de sens et en lien direct avec les programmes institutionnels, un choix varié d'options, une individualisation des parcours au regard du potentiel de chacun.** Différentes manifestations à caractère pédagogique sont organisées au cours de l'année scolaire afin de développer la notion d'engagement dans l'esprit de tous nos élèves.

« Il n'y a qu'une manière de parvenir
au général, c'est d'observer le particulier,
non pas superficiellement et en gros,
mais minutieusement et par le détail. »

Emile Durkheim

Elaborons
minutieusement
le diagnostic.

Pour réussir pensons
au pluriel et bâtissons
ensemble.

« Aucun de nous agissant seul,
ne peut atteindre le succès »
Nelson MANDELA

« Le pédagogue doit aborder chaque être
humain avec une hypothèse optimiste,
au risque même de se tromper. »
Anton Makarendo

Innovons et
considérons l'erreur
comme un moyen de
progresser et non
comme une faute

Gardons à l'esprit
le champ des
possibles

« Ce que d'autres ont réussi, on peut
toujours le réussir. »
Antoine de Saint Exupéry

Au lycée Herriot, l'avenir se conjugue au présent.

Axe 1 : un engagement dans l'éducation à la citoyenneté, au monde de la culture et de l'entreprise

A - citoyenneté et savoir-être

- * attention particulière portée à la politesse et au respect de chacun (tenue, langage, attitude...)
- * formation des délégués et des représentants des instances et associations (classe, CVL, MDL, UNSS ...)
- * tutorat élèves de terminale à l'égard des nouveaux arrivants
- * journée des « Virades de l'espoir » courant septembre impliquant tout l'établissement (plus de 300.000 € de fonds récoltés en 11 ans pour l'association « Vaincre la mucoviscidose », sensibilisation des élèves et des étudiants à différentes causes (en lien avec l'EMC)
- * intégration des élèves handicapés (**ULIS, PPS**) ou des élèves ayant des difficultés spécifiques (**PAP**) nécessitant un aménagement de leur parcours : apprentissages et examens

B - culture

- * promotion du CDI : prêt de livres du CDI à destination des élèves interne, participation aux manifestations nationales ou départementales, mise en valeur du fonds documentaire pour inciter à la lecture, vulgarisation de l'information scientifique et technique, valorisation des projets liés à l'ouverture internationale, éducation aux médias, ouverture sur le monde du travail, ouverture culturelle et l'éducation à l'art, participation aux manifestations nationales.
- * actions culturelles pluridisciplinaires : club journal, options théâtre, danse, latin, LV3, PPCP, programmation culturelle, opération « lycéens au cinéma », programme pédagogique proposant des spectacles, des visites de musées, de sites historiques, des séjours à l'étranger, dans des régions françaises, découverte de patrimoines gastronomiques.

C - santé

- * actions de prévention (drogues notamment en direction des élèves et des étudiants)
- * interventions d'associations extérieures agréées par le ministère de l'éducation nationale (partenariat)

D - communication

- * développement des ENT pour les élèves, les étudiants et les enseignants
- * promotion de la communication électronique entre les acteurs du parcours de l'élève et de l'étudiant : Herriot infos, écran dans la cour principale présentant les événements du mois (diaporamas)
- * mise en valeur des créations artistiques des élèves par le biais d'un affichage (couloirs établissement, permanence, site internet du lycée, ...)
- * plaquettes descriptives des formations du lycée
- * présentation des formations dans les collèges, participation à des forums, réalisation de manifestations à l'interne (défilé de mode, SUP HERRIOT, actions valorisant la section hôtellerie (cours de cuisine, menus innovants proposés, spectacles liés aux options danse, théâtre, ...)
- * participation à des concours (prix INMA, meilleur apprenti de France, concours général, concours de la Résistance, concours divers départementaux, régionaux et nationaux,)

E - suivi des élèves

- * mobilisation du groupe de prévention du décrochage scolaire
- * élève acteur de son parcours scolaire, les adultes l'accompagnent vers la réussite (gestion du temps, des outils notamment informatiques...)
- * assiduité et comportement : responsabilisation des élèves (acteurs responsables)

Indicateurs et évaluation

nombre d'actions mise en place dans le cadre de la citoyenneté, de la santé - suivi de la vie scolaire (assiduité, comportement...) - suivi par le groupe de prévention des élèves en risque de décrochage scolaire - présence des élèves dans la vie du lycée - rôle joué par les instances élèves dans la vie du lycée

Axe 2 : une pédagogie adaptée, individualisée, innovante et ambitieuse

A - réussite scolaire de tous les élèves par la personnalisation des parcours

- accompagnement personnalisé institutionnel adapté aux besoins de l'élève et des étudiants

- * soutien et renforcement des connaissances de base travail sur les compétences transversales (méthodologie, prise d'information, recherches documentaires...)
- * accompagnement personnalisé en LGT : en 2^{nde}, acquérir des méthodes pour tirer profit des études et construire le projet personnel ; en 1^{ère}, favoriser l'acquisition de compétences propres à chaque voie de formation, tout en permettant à l'élève de développer son projet d'orientation post-bac - articulation avec le travail réalisé en TPE est à valoriser ; en terminale, prendre appui sur les enseignements spécifiques et sur les enseignements constituant les dominantes disciplinaires des séries concernées - AP contribuant à la préparation à l'enseignement supérieur.
- * accompagnement personnalisé en LP : en 2^{nde}, construire l'identité professionnelle, maîtriser des apprentissages (acquisition de méthodes, de contenus), apprendre à se connaître (estime de soi, travail sur le projet), acquérir et renforcer un comportement citoyen (respect des règles de vie collective) ; en 1^{ère}, approfondir l'identité professionnelle, consolider les apprentissages dans les domaines où l'élève est en difficulté ; en terminale, maîtriser des compétences nécessaires à la certification terminale, préparer à la poursuite d'études, préparer à l'insertion professionnelle
- * devoirs communs, devoirs surveillés le samedi matin, examens blancs pour préparer les élèves et étudiants aux épreuves ponctuelles
- * études dirigées pour les internes avec un accompagnement individualisé

- adaptation pédagogique

- * formation des personnels tout au long de la vie
- * utilisation des TICE dans les disciplines et d'un ENT
- * inclusion des élèves en situation de handicap (ULIS) : celle-ci nécessite à la fois une adaptation pédagogique et une adaptation des parcours scolaires
- * accompagnement tout au long de leur parcours scolaire de tous les élèves ayant des troubles spécifiques reconnus par la médecine scolaire ou la MDPH (demande d'adaptation aux examens)
- * accompagnement des élèves allophones (UP2A) par des enseignants habilités (FLS)
- * stages « passerelle » entre le LGT et le LP, stages de langue
- * parcours adaptés pour des élèves déjà qualifiés de niveau V (BEP ou CAP) ou IV (Bac) ou de bon niveau en enseignement général recherchant une qualification particulière
- * préparations aux épreuves ponctuelles par l'organisation d'examens blancs et de devoirs communs (travail collaboratif entre enseignants) – entraînement à la gestion du stress et à des techniques méthodologiques pour préparer efficacement un examen

B - orientation

- * fluidité et ambition des parcours (élèves et étudiants)
- * dépistage des élèves susceptibles de poursuivre en BTS dès la 1^{ère} bac pro et BTS1 pour (licence pro)
- * dépistage des élèves susceptibles de poursuivre des études en CPGE dès la classe de 1^{ère} générale
- * organisation de SUP HERRIOT et participation à des forums étudiants (préparation des la classe de 1^{ère} à l'éducation à l'orientation post bac en collaboration avec les professeurs principaux, les COP et la direction)

C – insertion

- * prise en charge par des recruteurs réels pour entraînement des élèves et des étudiants à des entretiens d'embauche
- * utilisation des PFMP pour échanger avec les chefs d'entreprises et repérer des stagiaires prometteurs susceptibles d'être embauchés à l'issue de l'obtention du diplôme

Indicateurs et évaluation

nombre d'outils créés - livret de compétences, apprentissages et mode d'évaluation - nombre de parcours individuels mis en place - résultats aux examens, poursuite d'études - insertion professionnelle

1 La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.

2 La République laïque organise la séparation des religions et de l'État. L'État est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles. Il n'y a pas de religion d'État.

•• LA RÉPUBLIQUE EST LAÏQUE ••

3 La laïcité garantit la liberté de conscience à tous. Chacun est libre de croire ou de ne pas croire. Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public.

4 La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant la liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous dans le souci de l'intérêt général.

5 La République assure dans les établissements scolaires le respect de chacun de ses principes.

CHARTRE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République.

6 La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. Elle les protège de tout prosélytisme et de toute pression qui les empêcheraient de faire leurs propres choix.

7 La laïcité assure aux élèves l'accès à une culture commune et partagée.

8 La laïcité permet l'exercice de la liberté d'expression des élèves dans la limite du bon fonctionnement de l'École comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions.

9 La laïcité implique le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations, garantit l'égalité entre les filles et les garçons et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.

10 Il appartient à tous les personnels de transmettre aux élèves le sens et la valeur de la laïcité, ainsi que des autres principes fondamentaux de la République. Ils veillent à leur application dans le cadre scolaire. Il leur revient de porter la présente charte à la connaissance des parents d'élèves.

11 Les personnels ont un devoir de stricte neutralité : ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.

•• L'ÉCOLE EST LAÏQUE ••

12 Les enseignements sont laïques. Afin de garantir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à l'étendue et à la précision des savoirs, aucun sujet n'est a priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique. Aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question au programme.

13 Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'École de la République.

14 Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des différents espaces, précisées dans le règlement intérieur, sont respectueuses de la laïcité. Le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

15 Par leurs réflexions et leurs activités, les élèves contribuent à faire vivre la laïcité au sein de leur établissement.

Axe 3 : le développement, la consolidation et la diversification des partenariats : familles, professionnels de l'éducation, enseignement supérieur, monde de l'entreprise (dimension nationale et internationale)

- * portes ouvertes et interventions dans les collèges de la direction accompagnée de professeurs, de lycéens
- * site du lycée et diaporamas de présentation actualisés
- * Implication des familles dans la vie du lycée (instances, SUP HERRIOT)

B – entre les élèves et le lycée HERRIOT

- * portes ouvertes et interventions dans les collèges, les lycées, de la direction accompagnée de professeurs et d'élèves ou étudiants (selon le public visé)
- * site du lycée et diaporamas de présentation actualisés
- * mini stages et école ouverte (immersion dans une filière professionnelle), journée d'immersion des élèves de 3^{ème} (une journée en 2GT), les élèves de terminale (générale, technologique ou professionnelle)
- * Implication des élèves et des étudiants dans la vie du lycée (instances, UNSS, MLDS, CVL, SUP HERRIOT, projets culturels et sociaux)

C – entre les professionnels de l'éducation et le lycée HERRIOT

- * portes ouvertes, liaison collège-lycée, lycée-enseignement supérieur
- * présentation des formations aux professeurs principaux de 3^{ème} de collège, aux COP
- * plaquettes des différentes filières, site du lycée avec informations sur les contenus de formation de chaque filière
- * participation à des forums et à des concours
- * médiatisation au-delà des frontières de l'académie

D – entre le monde de l'entreprise, l'enseignement supérieur, les partenaires nationaux, internationaux et le Lycée HERRIOT

- * témoignages d'anciens élèves (association HERRIOT OMEGA)
- * partenariat avec différents types d'entreprises représentatives des formations du lycée (haute couture, chefs étoilés ...) mais aussi des entreprises publiques et privées à vocation scientifique (laboratoires, hôpitaux, ...)
- * partenariat avec différentes branches de l'enseignement supérieur représentatives des filières du lycée (Sciences po, CPGE littéraires, économiques et scientifiques, écoles de commerce ...), avec le GRETA
- * organisation de temps d'échanges privilégiés par filière avec les professionnels (SUP HERRIOT, tables rondes, ..., interventions de professionnels dans les classes (parcours professionnel)
- * séjours à l'étranger (stage pour les BTS, découverte pour les autres niveaux)
- * promotion de la classe EURO en anglais (échanges linguistiques, e-twinning)

E - regard des partenaires du secteur socio médical sur le lycée HERRIOT (SESSAD, IMPRO, MDPH)

- * invitations aux portes ouvertes, visite des ateliers

Indicateurs et évaluation

nombre de participants aux différentes manifestations proposées par l'établissement - évolution des effectifs dans les filières générales et professionnelles (attractivité) - conventions avec les entreprises, avec l'enseignement supérieur - évolution du réseau d'entreprises accueillant des élèves en PFMP - attractivité des sections